

Ouellette et Alain Mabanckou rêvent de substituer à l'état des choses un monde qui ressemble au monde de la Bible. L'intertextualité biblique témoigne de la culture religieuse de ces deux auteurs et leur capacité à communiquer avec tous ceux qui possèdent des connaissances bibliques. Il s'agit aussi de montrer comment les personnages du roman peuvent se mouvoir dans plusieurs aires et plusieurs époques.

Bibliographie

- BAKHTINE, Mihail, 1984, *Esthétique de la création verbale*, Gallimard, Paris.
BAKHTINE, Mihail, 1987, *Esthétique et théorie du roman*, Gallimard, Paris.
BARTHES, Roland, 1966, «Introduction à l'analyse structurale des récits», in *Communications*, n° 8, Seuil, Paris, pp.1-27.
DECLERCQ, Gilles, 1992, *L'art d'argumenter*, Ed. Universitaires, Paris.
GENETTE Gérard, 1969, *Figures II*, Seuil, Paris.
GENETTE Gérard, 1972, *Figures III*, Seuil, Paris.
GENETTE Gérard, 1983, *Nouveau discours du récit*, Seuil, Paris.
GENETTE Gérard, 1984, *Palimpsestes*, Seuil, Paris.
GENETTE Gérard, 1987, *Seuils*, Seuil, Paris.
JOUVES, Vincent, 1997, *La poétique du roman*, SEDES, Paris.
MAIGUENEAU, Dominique, 1990, *Pragmatique pour le discours littéraire*, Dunod & Bordas, Paris.
MAIGUENEAU, Dominique, 1993, *Le contexte de l'œuvre littéraire, Enonciation, écrivain, société*, Dunod, Paris.
MAIGUENEAU, Dominique, 2001, *De la transtextualité à la pragmatique littéraire. Etude sur le XVIII^{ème} siècle*, Ed. Paralela 45, Pitești.

Corpus:

- OUELLETTE, Francine, *Au nom du père et du fils*, Litté, Québec, 2006.
MABANCKOU, Alain, *Verre Cassé*, Seuil, Paris, 2005.
MABANCKOU, Alain, *Mémoires de Porc-épic*, Seuil, Paris, 2006.

25 Juillet 1957: "Substituer la République à une indigne monarchie". Habib Bourguiba déclare la République

Henda ZAGHOUBI-DHAOUADI

Université de Saint-Étienne, France

«Un bon gouvernement est celui qui est bon pour son peuple et qui le protège» (Ibn Khaldoun, *Discours sur l'histoire universelle; Al Muqaddima*).

«Il y a cette différence entre la nature du gouvernement et son principe, que sa nature est ce qui le fait être tel; et son principe, ce qui le fait agir» (Montesquieu. *De L'Esprit des lois*, Livre III).

«L'homme vertueux est bien plus à son aise dans une république; il n'a personne à flatter» (Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, article «États, gouvernements, quel est le meilleur?»).

Abstract: This is a discourse analysis of Bourguiba declaring the republic. As a fundamental episode of modern Tunisia, it is the realisation of young Bourguiba's dreams. Therefore, the most pregnant image is the creation of a democratic state based on political pluralism. This dream has not been totally realised because of various social, historical and cultural particulars.

However, the reader will appreciate that the orator who instituted the republic was decided to progress towards a real democracy in the way of a real balance of power.

Keywords: Democracy, political discourse analysis, Republic, Languages-Cultures' Didactology.

1. Introduction et contexte

Août 1954: Pierre Mendès France, président du Conseil français, est reçu par Lamine Bey au palais de Carthage où il prononce un célèbre discours:

«L'autonomie interne de l'État est reconnue et proclamée sans arrière-pensée par le gouvernement français... Nous sommes prêts à transférer à des personnes et à des institutions tunisiennes l'exercice interne de la souveraineté... Dès maintenant, et si tel est votre désir, un nouveau gouvernement peut être constitué (...) qui sera chargé de négocier en votre nom, avec le gouvernement français, les conventions destinées à fixer clairement les droits des uns et des autres.»¹

Une remise en cause des fondements du pouvoir se prépare alors, et le Néo-Destour œuvre pour un changement de régime.

À l'époque, Bourguiba, en résidence surveillée en France, tentait de calmer les fellagas insurgés dans le Sud tunisien. Intervention qui réussit mettant fin à toute la lutte armée de ces derniers résistants. Le processus d'indépendance est entamé comme une stratégie graduelle que Bourguiba pratiquait et qui l'amena, le 21 avril 1955 jusqu'à la porte de Matignon. L'émotion et la fierté du combattant pour la liberté de son pays furent à leur comble. L'exilé est couronné par la France après vingt années de fine patience. «Le 20 Mars 1956, les nouvelles négociations qui s'engagent entre le gouvernement tunisien et le gouvernement français aboutissent à la signature du protocole d'indépendance»². Presque une année s'écoulait depuis ces événements pour que l'histoire tunisienne voie enfin l'avènement de la République; une révolution destinée à changer la vie politique des Tunisiens notamment celle des générations futures, comme ne manquera pas de le souligner Bourguiba au cours de son discours de 1957. Rentré d'exil le 1^{er} juin 1955, il est nommé patron du Néo-Destour en 1956 et le 14 avril de la même année premier ministre. Ce fut l'avènement d'un nouveau régime politique.

Cet événement retient, aujourd'hui, notre attention car plus de 50 années déjà se sont écoulées depuis. Mais notre intérêt est

¹ Cité in *La Francophonie de Habib Bourguiba. Essais d'analyse de discours*, 1960-1970. Thèse de doctorat de l'Université de Saint-Étienne, soutenue par Henda Zaghouani-Dhaouadi et dirigée par J. Courtès et C.H. Puren, octobre 2006, p. 44.

² *Idem*, p. 44.

essentiellement scientifique puisque l'objet de cet article est d'analyser ce discours prononcé devant l'Assemblée Constituante en 1957, où la République est proclamée et la monarchie abolie. D'en voir finalement les portées politiques, historiques et éthiques.

Peu de temps avant, le 31 mai, l'article 3 de la ratification des décrets préparés par le gouvernement, préfigurant la fin de la monarchie, stipula que «tous les privilèges, exonérations ou immunités de quelque nature que ce soit, reconnus actuellement aux membres de la famille beylicale, sont abolis». L'importance historique de cet événement était donc de taille: le discours est à la fois une mise au point du débat qui eut lieu entre les différents orateurs de l'Assemblée sur les inconvénients de la monarchie en Tunisie, et une analyse personnelle de la situation par Bourguiba.

La monarchie et la république, deux régimes politiques distincts, se profilent dans le discours. Mais au lieu de les opposer, le tribun préfère limiter leurs portées à la situation tunisienne, sans émettre de préjugés sur la monarchie comme un choix politique. Il agit ainsi en pragmatique, avec mesure et pondération démontrant l'échec total de la monarchie tunisienne.

Quels fondements théoriques nourrissent la pensée républicaine de Bourguiba? Peut-on les adapter au contexte tunisien de l'époque? Quelle définition du *Peuple* apparaît à travers ce discours? La République étant présentée comme un régime idéal pour les Tunisiens, comment argumente l'orateur en faveur de cette opinion? En quoi tout cela prépare-t-il son avènement au pouvoir? Enfin, comment penser la République au 21^{ème} siècle, notamment en Tunisie où, paradoxalement, un grand retour à la religion prend dimensions identitaire, culturelle et politique?

L'enjeu apparaît grand: sauvegarder la République, mais comme un régime démocratique, laïque où la souveraineté du peuple est valorisée dans un partage réel des pouvoirs exécutif et législatif. Les Tunisiens sont-ils, aujourd'hui, capables de construire un projet démocratique où la république conduit au respect des droits inaliénables des hommes (Égalité, Fraternité, justice) et des lois qu'ils auront eux-mêmes établies et approuvées?

2. Un Exorde bourguibien

L'Exorde, «terme emprunté à la tradition de l'art oratoire», désigne l'«entrée en matière d'un discours» [Mazaleyra, J. et Molinié, G., 1989]. S'arrêter d'abord à l'entrée en matière du discours de Bourguiba, permettra d'examiner le ton choisi, la ou les tactique(s) discursive(s) et les moyens mis en place par l'orateur. Mais d'abord, comment le définir d'un point de vue générique?

3. Un discours oratoire

Cette allocution peut se placer dans une telle perspective, si on se réfère à la définition d'Henri Bonnard où le discours oratoire est envisagé dans sa structure morphologique, se manifestant essentiellement par l'emploi d'un certain type de phrases. En effet, le tribun «doit éviter une série de phrases simples, vite monotones, dont chaque point final est une fissure par où s'échappe l'attention, et où l'absence de reliaison exclut toute perspective sur l'ensemble du discours. À moins dans ses grands passages, l'orateur a besoin de phrases amples, mais claires dont il souligne la charpente par des répétitions de mots, et qui portent elles-mêmes des marques d'appartenance à de plus larges unités» [Bonnard, 1982].

Les expressions anaphoriques offrent, à cet égard, un excellent outil syntaxique reliant les longues séquences qui provoquent souvent l'inattention de l'auditoire. Fonctionnant comme des balisages discursifs en même temps qu'expressions d'une dynamique entre l'orateur et le public, elles participent de l'acte oratoire comme une composition en mouvement. Bourguiba débute ainsi son discours par un présentatif suivi d'un pronom dont la valeur emphatique («C'est... que») consolide l'idée d'«une grande journée historique»; celle-ci est évidemment mise en relief par la relative («où les représentants du peuples se trouvent réunis au sein de l'Assemblée Nationale Constituante...») qui, d'entrée de jeu, définit la situation de communication: les acteurs de cet échange (les membres de l'Assemblée, représentants du Peuple), le contexte historique (déclaration de la République et dissolution

de la monarchie) et les conditions d'une telle prise de position (prendre une décision, en toute liberté, selon le «pouvoir du Peuple»).

Les adjectifs épithètes post ou antéposés, permettent de donner le ton correspondant au contexte: «**grande** journée», «un jour **mémorable**», «mon **humble** personne», «**simple** représentant du Peuple», «un **merveilleux** spectacle», «un fait **remarquable**»... Le discours oratoire, dès l'exorde, est donc tout à fait défini dans ses choix linguistiques, s'inscrivant ainsi dans la tradition oratoire classique. Même traduite de l'arabe, cette allocution garde toute l'influence discursive de cette tradition.

L'exorde définit la tonalité du discours: la décision, qui sera finalement prise, constitue un grand événement historique pour la Tunisie, d'où le ton solennel que Bourguiba prend toujours, au début de ses allocutions. Une façon bien à lui de capter l'attention de son public suscitant attente et curiosité.

C'est là où s'opère aussi une tactique à la fois discursive et rhétorique. Elle est, effectivement, perceptible dans le cadre de cette allocution: l'orateur insiste sur le fait que ce jour est «mémorable», soulignant ainsi sa dimension historique. Comme un événement national et notamment personnel, il permet à Bourguiba d'«exprimer [son] opinion en tant que simple représentant du Peuple, membre de cette Assemblée». Le discours républicain prend dès le départ son élan, ce qui prépare en filigrane le récit souscrivant l'invalidité et l'échec du régime monarchique en Tunisie.

Force est de souligner, dès l'exorde, la mise en place de moyens rhétoriques pour contextualiser et définir le discours. En effet, celui-ci s'intègre, selon l'orateur, dans un débat entre les différents membres de l'assemblée. Ainsi la séquence «Les orateurs qui m'ont précédé dans cette tribune», développe-t-elle une dimension contestataire: l'orateur émet des réserves sur certaines dérives du débat: la critique de la monarchie absolue ou constitutionnelle comme système politique est superflue dans cette polémique. Par contre, la monarchie beylicale en Tunisie ne convient plus. Il s'agit d'expliquer le double pouvoir de décision et

définition de l'Assemblée Nationale Constituante. Le démonstratif déictique de départ «ce (jour)» appuie cette profonde mutation politique.

C'est d'ailleurs ce qui confère toute sa symbolique au *P* de «Peuple» que l'orateur a veillé à transcrire dans le texte de son discours. Au-delà du Peuple comme une communauté de personne partageant les mêmes valeurs, le terme est utilisé comme un concept. Mais dans certains passages, l'absence du «P» de notoriété, lui donne le sens péjoratif de «masse de gens n'appartenant pas aux classes dominantes» lorsque l'orateur évoque le rapport de domination qu'entretient le Bey avec lui. Il en est de même pour «Nation» valorisant lui aussi le nationalisme du tribun mais, dans lequel, le Peuple réapprend à se construire et à s'affirmer en tant qu'esprit dynamique. Enfin, le Je énonciateur, s'exprime à la fois comme un membre de l'Assemblée et chef du gouvernement, ce qui lui confère crédibilité et écoute de la part de l'auditoire. Il est aussi, dans sa subjectivité profonde, porteur d'un jugement qui «n'est que guidé par l'intérêt de la Nation», replaçant le problème dans le seul contexte tunisien.

En considérant l'intérêt de la Nation, comme seul guide de son jugement, l'orateur apparaît nourri d'un esprit républicain qui est source et finalité de cette entreprise. Apparaît ensuite, le «Nous» inclusif réunissant les membres de l'Assemblée et précisant la politique d'ouverture du Néo-Destour. La médiocrité du régime monarchique en Tunisie, ne doit pas donner lieu à des jugements péjoratifs de la part des représentants du Peuple. Ainsi, la monarchie constitutionnelle telle qu'elle est pratiquée en Angleterre (considérée comme un pays frère), comme il le précise, est-elle tout à fait digne de respect. On notera au passage, l'importance qu'accorde Bourguiba à la politique extérieure dans la construction d'un pays moderne, intégré au reste du monde. C'est cette caractéristique qui donne à la politique de Bourguiba son caractère d'ouverture sur le monde. Au départ, l'orateur avance une mise au point indispensable pour ensuite «aborder le fond du sujet qui [les] réunit [ce jour]», menant finalement à l'abolition de la monarchie dans «le calme et la dignité», ce qui, à

ses yeux, apparaît exceptionnel. Il fait certainement allusion aux mutations que générèrent les grandes révolutions française, anglaise et bolchevique et à la violence dont elles sont empreintes.

Il faut donc en finir avec la monarchie, mais pas avec les monarques, ni avec ceux qui en sont des alliés, car la République doit les traiter avec dignité. C'est ce qu'il souligne justement lorsqu'il affirme:

«C'est un fait tout à fait remarquable qui retiendra votre attention comme il retiendra l'attention du monde entier que, pour la première fois dans l'histoire, les représentants d'un peuple se réunissent pour régler, en toute indépendance et dans le cadre de la mission pour laquelle ils ont été élus, le sort d'un monarque qui attend, dans son palais, le verdict de la Nation, conclusion d'un débat qui se poursuit dans le calme et la dignité. Habituellement, la monarchie, quand elle est récusée par les peuples ou les organisations qui en souffrent, est un régime qui finit dans les bouleversements et les révolutions marquées du sceau de la violence et de la force.»⁵

L'orateur récusé donc l'esprit de talion qui a caractérisé l'histoire de la monarchie ottomane, notamment en Tunisie, où chaque nouveau Bey, prenant le pouvoir par la force, se dépêche de massacrer tous les fils du Bey démis et décapité. C'est une tradition ancienne, révélant la barbarie que nous retrouvons aujourd'hui au Moyen-Orient, pratiquée depuis des millénaires.

4. La monarchie, «évocation pénible de faits non moins pénibles»

Le changement de régime est une décision du Peuple souverain, définition spécialisée de «République», attestée à partir du 17^{ème} siècle: «État dont la forme de gouvernement est fondée sur la souveraineté des citoyens»[Baumgartner, E. et Ménard, P.,

⁵ Habib Bourguiba, «Substituer la république à une monarchie indigne», *Assemblée constituante, le 25 juillet, 1957*, in *Discours*, vol. III, Année 1957, Publications du Secrétariat d'État à l'Information, Tunis, 1975.

1996]. Le polémique est donc défini à la fois dans ses concepts et ses modalités puis développé à partir du déroulement des faits. L'orateur ne laisse rien au hasard proposant un débat qui «s'ouvre en toute liberté», dans la clarté «au vu et au su de tout le monde», et dans la franchise puisqu'il convoque aussi «des membres du corps diplomatique et des représentants de la presse».

Ce n'est donc pas un coup d'État secrètement programmé qui apparaît dans le discours, mais l'acte pleinement réfléchi de la volonté du Peuple Souverain. Le passage pacifique au régime républicain ne peut, dans ce cas, que susciter l'admiration des pays amis et la fierté des Tunisiens, car il se fait dans les règles de la tradition républicaine. Et l'orateur conclut: «il n'aura pas échappé à nos hôtes que le peuple est en avance sur l'événement». En d'autres termes, «le Peuple sait que le respect est dû à la fonction de chef d'État quelle que puisse être l'indignité de la famille régnante ou du titulaire du trône», le respect de l'État est acquis par le peuple ayant atteint un degré de sagesse l'autorisant au changement et lui permettant de traiter dignement le gouvernant déchu.

L'exorde met donc au point la stratégie politique du Néo-Destour où gradualisme et raison sont au fondement même de toute la politique de Bourguiba, ainsi que de l'architecture argumentaire de son discours. Les passions et les violences sont donc à bannir même dans les paroles. Une des valeurs républicaines inéluctables est donc le respect de l'État et de la fonction de chef d'État. Il s'avère pour l'orateur qu'une harmonisation entre les deux est indispensable. Lorsqu'elle cesse d'être rigoureuse, elle mène forcément à la remise en question et «doit être corrigée». Pour Bourguiba, «elle ne peut l'être que par l'abolition de la monarchie et la proclamation de la République; régime nouveau, seul capable de faire de la Tunisie le patrimoine indivis des Tunisiens». L'argumentation, en faveur d'un régime différent progresse vers l'affirmation que «le Peuple sera alors seul à assumer la responsabilité de son destin. Telle est la vertu du régime républicain», conclut le tribun.

La stratégie argumentaire de Bourguiba consiste à examiner de prime abord la critique même des orateurs qui l'ont précédé sur la tribune. Par l'usage de l'antilogie «évocation pénible de faits non moins pénibles», il tente de démontrer aux orateurs précédents leur contradiction: en tant que républicains. Les représentants du peuple doivent élever le débat sur la monarchie «au-dessus des règlements de comptes et du scandale». Il s'agit de voir plus haut et plus loin. L'orateur propose de dépasser un discours théorique scolaire «sur les mérites comparés des différents régimes constitutionnels», afin d'«examiner une réalité tunisienne où les individus tiennent leur place» par leurs faits et gestes; autrement dit, par leur action. La raison prime donc sur les passions, la théorie ne doit pas être appliquée aveuglément. Ce sont là, deux charpentes de la pensée de Bourguiba.

L'exorde s'achève donc lorsque l'orateur propose d'interroger l'histoire de la dynastie ottomane qui a régné en Tunisie pendant des siècles, constatant d'ores et déjà «qu'elle n'a jamais été à la hauteur de la mission normalement dévolue à la monarchie, gardienne du trône». Le rappel des faits révélant la dégénérescence monarchique en Tunisie infère en faveur de son abolition.

L'exorde, d'une longueur exceptionnelle, déploie le raisonnement du tribun dans son évolution, son argumentation et dans les finalités du discours. Bourguiba se place en marge du débat lancé par les orateurs qui l'ont précédé sur la tribune. Tout en souhaitant un changement de régime, il ne manque pas de souligner le droit au respect que requiert l'État quel qu'il soit. La violence et la loi du talion sont d'infructueuses manifestations passionnées auxquelles des républicains ne peuvent se permettre de recourir. La leçon d'histoire que le tribun s'appête à donner à son auditoire en est un exemple: ce sont les faits eux-mêmes qui condamnent le monarque et la monarchie et non les représentants du Peuple dans l'Assemblée Constituante.

La République apparaît ainsi comme un choix dicté par la logique même des faits, en somme une dialectique, d'où sa nécessité historique. L'argumentation du tribun révèle son pragmatisme.

tisme, la cohérence de sa pensée, et son attachement aux vertus de la raison, seule capable d’abrèger la polémique afin d’aller de l’avant.

5. L’Histoire d’une Monarchie défailante ou Comment les faits révèlent les méfaits

Bourguiba recourt à la diégèse pour une argumentation négative de la monarchie de Tunis: les faits historiques confirment la dégradation politique du régime. Sa stratégie argumentaire apparaît dans une séquence qu’ouvre une expression de l’évidence où les délits commis pendant des siècles de pouvoir, prennent une teinte d’ironie, dans une banalité finalement incarnée. Le segment «Il suffit d’interroger l’histoire de la dynastie qui règne en Tunisie depuis des siècles pour constater qu’elle n’a jamais été à la hauteur de la mission normalement dévolue à la monarchie, gardienne du trône», en est tout à fait représentatif.

L’argumentation positive prendra deux sens: L’orateur va, dans un premier temps, essayer, mais en vain, de convaincre le Bey de récuser le droit de vote des colons en Tunisie recourant à l’auto citation par référence à une lettre qu’il a envoyée au Bey depuis son exil à l’île de la Galite. Dans un second temps, il déplorera encore les gaucheries du Bey pour justifier enfin que la déclaration de la république est une décision du Peuple lui-même, révélant une «maturité» acquise par les expériences du passé. Nous y voyons, en filigrane, la phénoménologie de l’Esprit de Hegel qui a si bien expliqué le processus et la genèse de la conscience de soi. L’expérience spirituelle qui en découle montre une conscience de soi vouée à un absolu déchirement et fondamentalement conscience malheureuse. Elle est désir. Le travail est expression pratique de ce désir permettant à l’esclave de devenir maître du maître. Tout le processus de décolonisation et de progrès du pays s’explique ainsi dans la pensée de Bourguiba, grand lecteur de Hegel.

6. Une «monarchie fondée sur l’asservissement du Peuple»: Narratio

La constatation de l’orateur prend sa source dans l’histoire même de la monarchie telle qu’elle fut fondée en 1706 par Hussein Ben Ali en Tunisie. L’orateur met l’accent sur l’égoïsme des souverains et sur leurs ambitions politiques démesurées. Les nombreuses guerres civiles accompagnant la course au pouvoir de la classe dirigeante depuis le 18^{ème} siècle ont affaibli le pays. Il en fut ainsi lorsque Hussein I Bey, de son surnom Hussein Ben Ali, est au pouvoir (1705-1735). Bourguiba fait référence à cette période, mais sans en citer les détails historiques qui devaient être certainement bien connus par l’auditoire.

7. Rappel Historique

C’était à une sombre époque que renvoyait Bourguiba: Hussein Bey fit effectivement proclamer par son cabinet, qu’à l’avenir, le pouvoir se transmettrait par ordre de primogéniture mâle dans la descendance du Bey régnant, conférant à son propre fils le titre de bey du camp que porte avant lui Ali Bey, son neveu. Ce dernier reçoit en compensation le titre de Pacha, mais de-meure peu satisfait d’avoir été écarté du pouvoir. Il ne cessa donc d’intriguer contre son oncle Hussein.

Après des évasions qui le menèrent en Algérie, le Dey d’Alger le garda prisonnier moyennant une tribu annuelle de Hussein Bey. Celui-ci, se lassant de cet envoi en 1735, provoqua la fureur du Dey d’Alger qui lui livra bataille (la bataille de Smindja en septembre 1735), assiégea Tunis et contraignit Hussein à fuir à Kairouan avec ses deux fils Mohamed et Ali.

Ali Pacha prend le pouvoir, libère son père et ses deux fils de la prison de Bardo, et procède à une série d’exécutions des partisans de Hussein. Il envoya son fils Younes en guerrier à Kairouan, qui finit par assiéger la ville, décapita Hussein bey le 13 mai 1740 et fit fuir ses deux fils l’un à Constantine et l’autre à Alger.

Le plus âgé Mohamed, aidé par le Dey d'Alger, encercla Tunis, où Younes se livrait à une guerre contre son père pour se saisir du pouvoir. Mohamed Bey, fils de Hussein Bey, finit par récupérer le trône qui lui revenait de droit. Tous ces événements et d'autres encore, que nous ne citons pas ici, sont résumés en quelques lignes dans les propos de l'orateur: «dès le début, les rivalités de succession déclenchèrent des révoltes sans lendemain et plongèrent le pays dans la guerre et le sang. Les troubles et la subversion chroniques devenaient les caractères permanents du règne, parce que les monarques de l'époque ne voyaient pas dans la monarchie une *fonction sociale*».

La dénonciation de l'égoïsme des monarques par leur exploitation effrénée du peuple est expliquée de façon détaillée: «...le rôle dévolu au Peuple était de satisfaire les désirs du monarque qui revendiquait pour lui seul les richesses, les plaisirs, le prestige et la force. Telle était la conception de la monarchie fondée sur l'asservissement du Peuple par la violence». Ainsi l'histoire confirma-t-elle que Hussein Bey a eu ses deux fils avec une jeune Génoise de 13 ans capturée par des corsaires tunisiens et emmenée au harem du monarque où elle était esclave. Cette anecdote démontre bien ce qu'affirmera l'orateur plus loin: «Vaincu, le peuple se taisait; le Roi se considérait comme le propriétaire d'un bien transmis en héritage aux descendants. De cette conception étriquée et rétrograde de la monarchie est née une déformation dans l'esprit et les sentiments des princes».

L'orateur pointait de son doigt la dégénérescence politique, la tyrannie exercée et la soumission aveugle du Peuple. Ici, l'abus de pouvoir est figuré par le grand «R» de «Roi» et la faiblesse par le petit «p» de «peuple». La transmission du trône de père en fils aboutit à une première dégradation dans la conception même du pouvoir: «fait pour régner, le prince s'estime dispensé de tout effort pour s'instruire et s'élever. Si bien que l'ignorance est devenue la règle pour ceux qui étaient appelés à assumer les plus hautes responsabilités du pouvoir et la charge des destinées de tout un Peuple.»

Le débat porta aussi sur l'ignorance et la superstition de Hussein Bey dont la politique était toute imprégnée. En effet, constatant rapidement que Tunis donnait le fâcheux exemple de l'«affaiblissement des règles religieuses et du relâchement des mœurs», il condamna la diversité ethnique tunisoise exigeant l'observance des traditions islamiques. Le Chroniqueur Mohamed Séghir Ben Youssef rapporte cette situation lorsqu'il annonça que Hussein «remit en honneur les préceptes de la sunna illustre», donnant l'exemple de la dévotion la plus vive: en effet, il visitait régulièrement des mystiques dans leurs Zaouïas, faisait tourner un chapelet entre ses doigts en répétant le nom de Dieu accompagné de prières pour le prophète et fit bâtir à Tunis la mosquée des teinturiers et la médersa⁷ El Hassinya.

Un tel monarque est, selon Bourguiba, un incompetent doté d'une mentalité pervertie d'où sa prépotence et son ingratitude: «ils méprisaient le Peuple qui les nourrissait, dilapidaient ses ressources et compromettaient ses chances». Cette polémique remet donc en question la politique éducative des beys Husseinites et l'état d'ignorance majoritaire du peuple tunisien. L'éducation des masses se limitait à l'apprentissage de la charia musulmane et à la mémorisation aveugle du Coran.

Les révoltes populaires et l'accroissement de la dette menèrent inéluctablement le pays sous la tutelle du Protectorat Français. Cette situation n'ayant pas été des plus avantageuses pour le Peuple, il continuait à vivre dans de multiples difficultés, soumis au despotisme et à l'arrogance du monarque: «La tête était atteinte, la conception même du pouvoir était mauvaise. Le Pays n'était rien d'autre qu'un patrimoine livré à l'exploitation d'une famille ou d'un individu. Une évolution inexorable ouvrait la voie à la colonisation».

⁷ Établissement d'enseignement religieux (comme les universités actuelles) créé vers le Ve siècle de l'Hégire pour assurer particulièrement la diffusion des doctrines sunnites. Le kuttab est, quant à lui, un établissement au sein des mosquées où les enfants de six ans environs (les garçons) se rendent quotidiennement pour apprendre le Coran.

La première étape de l’argumentation, fondée sur des faits historiques, évolue vers l’évocation de l’alliance stipulée entre Protectorat et Bey: celui-ci acceptait de renoncer à une part de sa souveraineté malgré une dignité bafouée. Sauvegarder le trône était plus important: l’orateur souligne une fois de plus la responsabilité du Bey dans le processus de colonisation. Cette erreur dont la première des deux conventions de la Marsa en fut un témoignage: le Bey consentit à une «concession tellement exagérée... que la France elle-même, craignant des réactions défavorables de l’opinion internationale, a préféré y renoncer pour satisfaire la seconde convention». Les monarques sont ainsi qualifiés de «pantins chamarrés, traîneurs de sabres». L’ironie de l’orateur appuie l’idée que cette histoire constitua une leçon pour le Peuple désormais insoumis à la monarchie. Ainsi rappela-t-il les efforts fournis par son parti pour trouver un moyen de coopération et d’entente avec le Bey afin de le rallier à la cause du Peuple. En vain. Même la lettre envoyée de l’exil et dont il cite certains passages ne l’avait pas fait changer d’avis. Sous la pression du colon, Le Bey ne pouvait plus rien faire. La lutte dura plus de trente années (1918-1956) jusqu’à l’indépendance. L’évocation de cette lettre rédigée par l’orateur comme un témoignage de ses bonnes intentions s’opposait à la roublardise du monarque. Par ce moyen, république et monarchie s’affrontent dans le discours. Le choix du premier régime est celui de la probité alors que le deuxième correspond à l’imposture.

8. L’auto citation: une argumentation en faveur de la cause

Ce procédé fonctionne comme un témoignage. L’orateur rappelle à l’auditoire les efforts fournis en faveur d’une bonne entente avec Lamine Bey. Dans sa lettre, il lui demandait de ne pas signer les réformes du Résident Général comme l’avait fait le sultan du Maroc lors d’une déclaration publiée par la presse tunisienne et que les militants considérèrent comme un message implicite envoyé par le sultan au Bey de Tunis. Mais le Bey signa

et autorisa les réformes, malgré la lettre de Bourguiba, l’opposition des militants et celle du sultan du Maroc.

C’est un discours délibératif au cours duquel l’orateur prend le ton de l’injonction. La nouvelle réforme proposée par le Résident, limitait encore sa souveraineté et annihilait toute lutte menée jusque-là par les Néo-destouriens pour l’indépendance du pays.

Dans le premier extrait, Bourguiba usait d’expressions de mise en garde en demandant au Bey de «s’aligner» sur l’attitude du Sultan du Maroc. Nous pouvons donc parler de délibération dans ce cas précis car l’orateur, au terme d’un exposé synthétique, invitait le Bey à bien examiner la situation avant de prendre la décision de signer. Ainsi, le discours délibératif, comme l’annonçait Aristote, n’est pas du ressort de la rhétorique mais de la politique qui délibère en vue de promouvoir une législation utile pour la cité humaine: «Il n’est pas seulement utile, pour légiférer, de connaître par l’étude spéculative du passé quelle constitution est utile pour la cité, mais encore quelles constitutions existent chez les autres peuples et quelles formes sont en harmonie avec leurs caractères. Les relations de voyages sont donc utiles pour la législation (car c’est par là que se peut acquérir l’intelligence des lois des divers peuples), comme les enquêtes de ceux qui écrivent sur les actions humaines le sont pour les délibérations politiques; Mais toutes ces recherches sont l’affaire de la politique, non de la rhétorique» [Aristote, *Rhétorique*, 2003].

Selon Aristote, le délibératif fait donc partie des genres oratoires, dont le judiciaire et l’épidictique. «Dans une délibération tantôt l’on conseille, tantôt l’on déconseille; car ceux qui donnent un avis pour un intérêt particulier ou ceux qui haranguent le peuple pour un intérêt commun font l’une de ces choses», définition proposée du genre délibératif et à laquelle correspondent tout à fait les extraits de la lettre de Bourguiba au Bey qu’il citait lors de ce discours.

Au niveau linguistique, l’alternance entre le Je énonciateur et le Nous inclusif marque une double image du sujet comme un solitaire exilé et un résistant parmi les autres, rappelant les

martyrs tombés pendant la lutte, par opposition au Vous exclusif qui désigne le bey. Mais cette duplicité de l'ethos n'exclut pas un engagement permanent. L'interrogation oratoire est expression d'un mécontentement et verbe en action même dans l'exil.

Les souffrances de cette exclusion rappelées par l'orateur permettaient d'exprimer un ethos pathétique présentant une image visant à provoquer la pitié du bey: «Voilà tout ce que je peux faire aujourd'hui, pendant que, banni et errant, je vis à la merci de l'ennemi. Je ne sais ce que me réserve demain, ni quand sonnera l'heure de ma mort, ni où je livrerai mon âme à Dieu.»

Le lyrisme de l'orateur, écho de la poésie Hugolienne de l'exil et des épanchements émotifs de Chateaubriand, sert à rappeler à l'assemblée les souffrances de l'homme banni, justifiant ainsi la lutte et la proclamation de la république. On voit, à travers un discours aux accents romantiques, l'itinéraire d'un combattant pour la justice et contre les passions abjectes des monarques tunisiens.

Dans cet espace, les nombreuses références religieuses, soulignent l'attachement aux valeurs islamiques malgré l'abolition de la monarchie. Ce passage d'un régime républicain où en France, notamment, on sépare l'État de l'Eglise instaurant la laïcité, apparaît en filigrane dans le discours de l'orateur. La République qu'il concevait était laïque, mais l'État tunisien sera islamique. Ambiguïté à laquelle Bourguiba n'apportera que peu d'éclaircissements: la religion pour les musulmans est aussi une culture, une identité, une politique et, généralement, une éthique.

L'orateur s'érige en révolutionnaire respectueux des valeurs profondes de son peuple. La théâtralisation de l'ethos et du pathos l'inscrit au sein même du groupe avec qui il partage la même formation et les mêmes connaissances. Un tel collectivisme importait pour la suite du discours car l'orateur confirmera, plus loin, l'abolition d'un régime inadéquat au contexte de l'époque. Ainsi, la déclaration de la république n'aurait pas le sens d'une atteinte à la sûreté de l'État, mais celui d'une révolution politique dans la paix et le respect mutuel. L'orateur comme un représentant du Peuple, se double d'un chef de gouvernement réel-

lement engagé dans la lutte contre le colonialisme pour la promotion du peuple tunisien.

9. La République, le régime d'un peuple uni «comme une famille»

La formation discursive de Bourguiba apparaît clairement à travers son opinion sur la monarchie tunisienne et sur le rôle de l'homme politique. Indissociable d'une philosophie dont les influences trouvent leur source dans la pensée politique occidentale plus qu'orientale, elle cherche à donner à la Tunisie une part importante de ces apports universels.

10. L'homme d'État et le pouvoir

Pour Bourguiba, l'homme d'État ne peut être un égoïste, aveuglé par le pouvoir. Il est de son devoir d'être juste, raisonnable et sincère. Pour cela une éthique politique se fonde sur la modération, les principes d'altruisme où le peuple n'est pas un monde abject et ignoble, mais participant au pouvoir. Dans cette conception, (dont les inspirateurs sont notamment Aristote et Montesquieu), la politique est au service de la Promotion de l'Homme, tel que cela apparaît chez Rousseau, et comme il l'a annoncé dans beaucoup de ses discours ultérieurs. La république, mot formé de res «la chose» et de publica «publique», donne à ce régime politique toute la force que représente la souveraineté du peuple comme une charpente de la pratique du pouvoir et la définition de l'homme d'État.

L'État monarchique tel qu'il est décrit dans le récit de l'orateur, apparaît comme un état d'anarchisme où «ce misérable état de guerre» comme l'annonçait déjà Hobbes, naît d'une absence de pouvoir qui mène fatalement les hommes à l'état de nature, se combattant perpétuellement. L'ordre politique n'est donc pas naturel, il est artificiel car il est pure création humaine, produit de son art et créant l'humanité sociale. Dans ce sens, pour échapper à l'état de guerre résultant de l'état de nature et établir la paix, les hommes se dessaisissent de leur droit sur toute chose et concluent un contrat: celui de la République, société civile, où la

raison triomphe de l'irrationnel et assure liberté réelle, sécurité et civilisation. Ce sont les concepts développés dans la philosophie politique de Thomas Hobbes Hobbes T. [Léviathan, 1651], et qui apparaissent en intertexte dans le discours de Bourguiba. Le rôle de la raison dans le fondement même de l'État est aussi une idée que l'on retrouve chez Rousseau, Montesquieu, mais aussi Hegel. Bourguiba ne juge donc pas la monarchie comme un régime autoritaire et injuste dans l'absolu, mais précise bien, dès le début de son discours, que c'est de la monarchie tunisienne qu'il s'agit, telle qu'elle a été pratiquée pendant des siècles par des «pantins chamarrés, traîneurs de sabres», ironie qui dénonce la mentalité des Beys et leur politique destinées à asservir le peuple et à l'exploiter. C'est pourquoi, vers la fin de son discours, il montre la fracture installée entre le peuple et le Bey en raison de certaines attitudes subversives: le Bey n'hésitait pas à demander à la France d'appuyer son pouvoir par la sauvegarde du trône, lors des négociations pour l'autonomie interne de la Tunisie.

Ainsi, pour Bourguiba, «la monarchie constitutionnelle exige que deux conditions soient remplies. D'abord qu'il y ait un roi digne d'être le symbole de l'État; ensuite que la personne du roi appelle le respect du Peuple. Ce respect ne peut être fondé que sur la conduite et les qualités morales du monarque. La monarchie constitutionnelle est assurément une formule heureuse en grande Bretagne.

Il faut que le respect soit dû également au symbole et à la personne.

Ce n'est pas le cas ici.

D'autre part, il faut que l'on soit assuré d'un minimum de loyauté et de sincérité à l'égard de la souveraineté populaire.

En Angleterre, un long passé témoigne de l'empressement du souverain à respecter la volonté populaire dont les «communes» sont l'émanation».

Il s'agit là d'une référence au rôle de la chambre des communes dans la monarchie anglaise et qui est la principale du parlement britannique où les Lords n'ont que le droit de suspendre la loi votée sans droit de regard sur le budget. L'objectif de cette

chambre est donc de maintenir le travail du cabinet et le gouvernement y est désigné dans le parti majoritaire. Il met le doigt sur l'importance du partage du pouvoir et la participation du peuple à ses diverses initiatives, dans le respect des lois.

11. Liberté politique et partage du pouvoir

Ce passage nous plonge dans le thème de la liberté politique¹⁰ et de la distribution des pouvoirs que Montesquieu aborde dans *De l'Esprit des lois*. En effet, concernant aussi bien le souverain que le peuple, être libre politiquement, ne signifie pas faire ce que l'on veut, mais obéir aux lois: «Il faut se mettre dans l'esprit ce que c'est que l'indépendance, et ce que c'est que la liberté. La liberté est le droit de faire tout ce que les lois permettent: et, si un citoyen pouvait faire ce qu'elles défendent, il n'aurait plus de liberté, parce que les autres auraient tout de même ce pouvoir». Montesquieu considère dans le même sens, que les hommes ne sont libres que sous un gouvernement modéré: «La démocratie et l'aristocratie ne sont point des états libres par leur nature. La liberté politique ne se trouve que dans les gouvernements modérés. Mais elle n'est pas toujours dans les états modérés. Elle n'y est que lorsqu'on n'abuse pas du pouvoir: mais c'est une expérience éternelle, que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser; il va jusqu'à ce qu'il trouve des limites. Qui le dirait ! La vertu même a des limites» [Montesquieu, *De l'Esprit des lois*].

Ainsi, les abus du pouvoir ne peuvent-ils être limités que par le pouvoir: «pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir. Une Constitution peut être telle, que personne ne sera contraint de faire les choses auxquelles la loi ne l'oblige pas, et à ne point faire celles que la loi lui permet»; la liberté politique est finalement réalisable grâce aux lois, et doit se garder des abus du pouvoir.

¹⁰ Il ne faut pas la confondre avec la liberté métaphysique, pouvoir du choix. La liberté politique est le fait de jouir de ses droits civiques dans une cité.

Il est évident que dans le contexte du discours de Bourguiba, les choses ne sont pas de cet ordre, et le peuple ne pouvait respecter un souverain qui n'éprouvait pour lui «que haine et mépris, le tout compliqué par un sentiment de défaite». L'orateur ne manque pas de souligner les difficultés rencontrées lors d'un complot organisé après l'indépendance lorsque «l'enquête menée par Sadek Ben Hamza a révélé que le contact s'est établi, ou a failli s'établir avec la bande yousséfiste en vue de dissoudre la Constituante et de destituer le Gouvernement». On a même essayé d'y faire participer des personnalités françaises, mais le ministre des affaires étrangères tunisiennes et marocaines, Alain Savary «s'est refusé à jouer avec le feu» précise l'orateur.

La liberté politique n'est donc pas dans l'anarchie, la course effrénée pour le pouvoir et le prestige qu'il représente; elle réside dans le respect des lois et le dialogue permanent entre les différentes instances: législative, exécutive et juridique pour assurer la liberté. Le respect du pluralisme est donc la clé d'une bonne gouvernance et Montesquieu rappelle ainsi la nécessité de séparer les trois pouvoirs comme garantie pour le fondement de l'État libre, ainsi «Tout serait perdu, si le même homme, ou le même corps des principaux, ou des nobles, ou du peuple, exerçaient ces trois pouvoirs: celui de faire des lois, celui d'exécuter les résolutions publiques, et celui de juger les crimes ou les différends des particuliers».

La position de Montesquieu s'inspire directement des politiques d'Aristote qui, dans le chapitre X, se demande à qui donner le pouvoir. «Mais il y a une difficulté: qu'est-ce que doit être le [pouvoir] souverain de la cité? En effet, c'est sans doute soit la masse, soit les riches, soit les honnêtes gens, soit un seul, le meilleur de tous, soit un tyran. Mais toutes ces [hypothèses] semblent comporter un inconvénient...» [Aristote, *Les Politiques*, Ch. 10. 1993]: L'inconvénient majeur, de chacune de ces parties, est justement d'exercer le pouvoir seul en écartant les autres catégories de la société.

Le lecteur comprend donc, le sens de la République telle qu'elle a été redéfinie dans le discours de Bourguiba. Il consi-

dérait le Peuple tunisien dans la sagesse requise grâce à l'histoire qu'il avait vécue et dont il avait tiré les leçons de prudence et de justice «le peuple tunisien a atteint un degré de maturité suffisant pour assumer la gestion de ses propres affaires. Je sais toute l'affection qu'il me porte. Certains ont pensé que je pourrais prendre en charge ses destinées. Mais j'ai un tel respect pour le Peuple Tunisien que je ne lui souhaite pas de maître et le seul choix que je puisse lui indiquer est le choix de la République»¹⁴.

La maturité dont parlait le tribun provient du concept de «raison humaine»¹³ d'où émane, justement, la loi positive dont parlait Montesquieu dans *De l'Esprit des lois*. Chaque nation, en effet, a ses propres lois convenant à la «nature» et au «principe de gouvernement qui y est établi, ou qu'on veut établir...». Ainsi, se limiter au cadre tunisien était une bonne stratégie discursive pour l'orateur, car la loi qui émane de la raison, s'adapte aux diverses particularités des peuples. Il ne s'agit pas de copier le régime d'un autre pays, mais d'adapter la république au cadre tunisien. Projet très délicat et difficile à mener. Le pays était menacé par les intrigues de Ben Youssef et ses acolytes. Une guerre civile pouvait très facilement éclater... Bourguiba dû se présenter aux élections présidentielles comme seul candidat.

Montesquieu soulignait, à ce propos, et dans le même sens, que les lois positives «doivent se rapporter au degré de liberté que la Constitution peut souffrir, à la religion des habitants, à leurs inclinations, à leurs richesses, à leur nombre, à leur commerce, à leurs mœurs, à leurs manières; elles ont des rapports entre elles; elles en ont avec leur origine, avec l'objet du législateur, avec

¹⁴ Chez Montesquieu, la raison humaine est conçue comme une faculté universelle de distinguer le vrai du faux. La loi, en général, reflète cette universalité. Bourguiba, de son côté, pense que l'itinéraire politique du peuple a été tel qu'il lui a permis cette capacité. Nous voyons que le choix de la République demeure celui du peuple comme la progression d'une conscience de l'état d'esclave à celui de maître. La raison humaine est donc celle qui permet à l'homme de s'accomplir en tant que tel, elle humanise. La République est dans ce sens une consécration de ce processus d'humanisation, elle en est l'aboutissement aussi.

l'ordre des choses sur lesquelles elles sont établies. C'est dans toutes ces vues qu'il faut les considérer» (*op.cit.*).

C'est dans ce sens que l'on pénètre aujourd'hui le discours de Bourguiba alors que cinquante deux années sont déjà passées... Fonder une république démocratique n'était pas encore aussi évident que cela à l'époque. L'orateur le disait implicitement dans son discours.

12. La République cinquante-deux ans plus tard... Une République démocratique dans l'unité

Vers la fin de son discours, Bourguiba a précisé la responsabilité qui incombe à chacun dans un régime républicain et notamment au Peuple: «Ce Peuple, comme une famille unie, sera responsable de son destin. S'il fait preuve de sagesse et de maturité, s'il sait choisir les hommes, qu'il s'agisse des députés, du chef de l'État ou des ministres il prendra le chemin ascendant, celui du succès, de la prospérité, de la grandeur. Mais s'il fait mauvais usage de son propre droit, il ne s'en prendra qu'à lui-même.»

Nous retrouvons, en même temps que sa confiance, son attitude méfiante à l'égard du peuple. Elle apparaît néanmoins empreinte de paternalisme: conflits et unités sont des états naturels de ce rapport si complexe. Mais on y voit aussi l'appréhension de l'orateur, qui risque de passer du grade de premier ministre à celui de président de la république. Le régime républicain ne peut être conçu en dehors d'une bonne démocratie où il y a pluralité des pouvoirs et sagesse des concertations donnant lieu à des projets où apparaît justement la maturité des diverses parties du pouvoir, entre autre celle du peuple. C'est dans ce sens que nous expliquons l'affirmation de l'orateur «En toute sincérité, j'affirme que la monarchie nous serait nuisible et ne nous inspire pas confiance, tandis que la République est le seul régime qui convienne à notre Peuple, s'il sait en respecter les exigences et sauvegarder l'unité et la solidarité nationales.»

Ainsi lorsqu'il parle d'unité, c'est par opposition à l'anarchie et à la tyrannie du régime précédent, mais c'est aussi dans le sens

d'une unité dans la diversité des opinions, dans le dialogue permanent entre les diverses instances du pouvoir. Malheureusement, alors qu'un gouvernement est à peine formé, on a cherché, par la violence et le complot, dans le secret, à le dissoudre, et ce malgré les nombreuses guerres civiles que le peuple tunisien a dû souffrir. Les paroles de l'orateur sont donc un appel à une raison édifiante, seule capable de développer la maturité du peuple et des dirigeants, les immunisant contre passions et prétentions dévastatrices. Le passage d'un régime à un autre n'est donc pas aussi évident que cela paraît aux yeux de Bourguiba qui ne manque pas de souligner l'importance des sentiments et leur existence, même lorsqu'on essaye d'être sage et prudent. Il y a ainsi cet «aspect humain des choses» qu'il affirme ne pas pouvoir oublier. Humain, trop humain, Bourguiba avoue «je domine mes sentiments pour prendre les décisions qui s'imposent à la raison et ma conscience. Mais les sentiments existent».

Le pathos de cette fin de discours donne une image humaine de l'orateur: il y a de l'émotion dans tout changement que les hommes traversent. Bourguiba est à la fois un homme de raison, un pragmatique faisant face à des décisions fondamentales, et un homme fragile endurent lui aussi les modifications apportées au destin du peuple tunisien dont il fait partie. Le Nous inclusif du départ prend toute sa dimension collective et humaniste. Le Je énonciateur n'est qu'un individu dans ce Nous qui a traversé lui aussi «des épreuves». Mais il précise le peu d'effet qu'elles ont eu sur lui car il avoue avoir «su [s]'élever au-dessus des inconvénients qui touchent [sa] personne», de même «les fastes du pouvoir sont sans effet sur [lui]. Le pouvoir ne [le] grisera pas.», «Je sais ce qu'il y a de passager en toutes chose», affirme Bourguiba qui, pourtant, s'attachera excessivement au pouvoir.

Cette constatation n'est pas sans équivoques. Comment expliquer cette apparente contradiction? Comment en est-on arrivé à élire un président à vie? Pourquoi le peuple tunisien n'a pas réagi alors que ce discours le met justement en garde contre les abus du pouvoir des gouvernants? L'histoire politique de la Tunisie demeure ambiguë. Elle l'est encore plus aujourd'hui.

L'exemple de Saladin Ayyoubi, roi d'Égypte qui eut les larmes aux yeux lorsqu' «on lui présenta des enfants malheureux, derniers représentants des Fatimides», pensant que le même sort pourrait être réservé aux siens, est assez subtil.

Bourguiba tombé dans l'amour excessif du pouvoir, destitué, a lui aussi connu le même sort, comme le Bey il fut chassé du Palais de Carthage, comme lui, il fut mis en résidence surveillée jusqu'à la fin de ses jours... Il avait pourtant élevé dans ses discours, notamment, ceux sur la Francophonie des valeurs de tolérance, d'universalisme et d'égalité entre peuples qui font de lui un humaniste fervent. Nos analyses de ces discours l'ont confirmé de bout en bout.

13. La République du 21^{ème} siècle?

Même si sa pratique du pouvoir fut vers la fin décevante, Bourguiba s'est imposé par ses réformes et sa présence au sein du peuple tunisien qui l'avait adoré. Ce culte pour sa personne, il en était fort conscient. Du coup, le Peuple n'était peut-être pas assez mûr politiquement pour comprendre le régime républicain mis en place. Une grande éducation aux valeurs républicaines et citoyennes a été occultée et incomprise au cours de ce passage de la monarchie à la république.

La république a comme charpente une démocratie constitutionnelle: les pouvoirs sont réellement partagés, liberté d'expression et respect des lois définissent la citoyenneté de tous. Bourguiba en était conscient et il le dit en filigrane dans son discours: «Je sais tout le déchirement que peut comporter un changement de régime»; en incitant le peuple à la maîtrise de soi, à la rigueur et à la fraternité, un esprit humaniste anime le tribun, il se sent prêt à prendre en charge le pouvoir dans une atmosphère de sagesse populaire: «le Peuple tunisien défendra sa réputation de peuple toujours prêt à faire son devoir et à donner la priorité à la raison sur la passion». Ce message vaut encore pour le Tunisie actuelle.

Si ce sème de maturité et de sagesse jalonne la fin du discours, c'est bien pour exprimer cette appréhension, tout à fait

légitime par ailleurs, que provoque tout changement de régime. Le Nous inclusif clôturant le discours est révélateur du travail d'équipe dans un sentiment de responsabilité partagé que le tribun revendique. Dans une société où l'esprit patriarcal était encore de rigueur, où éduquer, c'était exercer son pouvoir sur autrui, où un État se définissait par son appartenance religieuse, il apparaît difficile, aujourd'hui, de mal juger un homme qui a, malgré les obstacles de tous bords, poussé son peuple au modernisme consacrant le premier prêt de l'État à l'Éducation. Il a révolutionné les mœurs du pays et en a fait un des plus modernes du monde arabe. La première république au Maghreb, fut fondée en Tunisie, ce qui demeure en soi une exception dans son histoire. La seule fois où apparut un régime constitutionnel en Afrique du Nord, ce fut sous l'empire de Carthage et Aristote en parle ainsi dans *Les politiques*: «Les Carthaginois aussi sont réputés avoir une bonne constitution, supérieure aux autres sur bien des points...» (II, II, 1272-b). La pratique du pouvoir transforme-t-elle automatiquement des hommes révoltés en tyrans? Question à méditer... La constitution carthaginoise est un modèle exemplaire et Bourguiba le savait, elle fait partie de l'histoire de la Tunisie et de sa culture profonde.

Sous ces hospices, il apparaît utile de reconduire le grand hommage rendu par Jean Daniel à Bourguiba lors de son décès. De lui, il connut bien des audaces, notamment celles qu'il eut au Moyen-Orient en 1965: «Devant l'importance de tous ces gestes, à une époque où ceux-ci relevaient du scandale, il n'est pas interdit de relativiser les dérives déplorables du despotisme jaloux et dédaigneux qui a marqué la fin de son règne. Sans doute était-ce une époque où tous les libérateurs du tiers-monde devenaient dictateurs. Ce n'est pas une raison pour s'en consoler. Au contraire. Car il s'agit, avec Habib Bourguiba, du parcours d'un véritable grand homme d'État»¹⁵.

Dans le même sens, nos analyses des discours sur la Francophonie, nous ont révélé une formation discursive très com-

¹⁵ Par Jean Daniel, avril 2000.

plexe et très riche: Bourguiba était un éclectique très en avance par rapport à son époque. Sans doute, la route vers une véritable démocratie républicaine est encore très longue pour beaucoup. Il est ainsi urgent de rompre avec les intégrismes qui oppriment en revivifiant les Lumières, emblème du génie de certains peuples. Bourguiba est justement un enfant nourri de l'Esprit des Lumières, haïssant fanatismes et obscurantismes, détestant dictature et oppression. A-t-il pratiqué vers la fin de son pouvoir une autocratie qu'il abhorrait au plus profond de lui-même ? Grande question qui demeure en suspens. Toutefois, c'est cette image de révolutionnaire belliqueux et d'humaniste profond ayant une pensée de pionnier que nous préférons garder de lui aujourd'hui. Son attachement jaloux au pouvoir était l'expression de son amour pour la politique, cette chose qui l'a mené de bout en bout d'un homme ordinaire, à un combattant suprême, celle qui l'a finalement construit comme un humain. La coupure avec la politique a été vécue avec un sentiment angoissant de déchirure...

Bibliographie

- Aristote, 2003, *Rhétorique*, Gallimard, Paris.
- Aristote, 1993, *Les Politiques*, Ch. 10, Garnier Flammarion, traduction et présentation par Pierre Pellegrin, 2^{ème} édition revue et corrigée.
- Baumgartner. E. et Ménard, P., 1996, *Dictionnaire étymologique et historique de la langue française*, Le Livre de Poche, Paris.
- Bonnard, H., 1982, *Stylistique, Rhétorique, poétique. Procédés annexes d'expression*. Éd. Magnard, Paris.
- Bourguiba, H. 1975, «*Substituer la république à une monarchie indigne*», *Assemblée constituante, le 25 juillet, 1957*, in *Discours*, vol. III, année 1957, Publications du Secrétariat d'État à l'Information, Tunis.
- Hobbes, T., 1651, *Léviathan*, traduction F. Tricaud, Coll. «Philosophie politique», et *Le Citoyen*, Garnier & Flammarion, Paris.
- Mazaleyrat, J. & Molinié, G., 1989. *Vocabulaire de la stylistique*, PUF, Paris.
- Daniel, J., 2000, *Le Nouvel Obs*. Archive, Jeudi, 6 avril.
- Montesquieu, *De l'Esprit des lois*, Tome I, Livre XI, P.292, Garnier & Flammarion, Paris.
- Zaghouani-Dhaouadi, H., 2006, *La Francophonie de Habib Bourguiba. Essais d'analyse de discours, 1960-1970*. Thèse de doctorat de l'Université de Saint-Étienne, dirigée par J. Courtès et C.H. Puren, octobre, 3 vol.